

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE-POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Notre système financier. Un.... progrès qui nous mène à la catastrophe! — Les Grecs, commencent à déchanter. — La crise ministérielle italienne. — La détresse en Russie.

La question terriblement angoissante, celle qui prime tout à l'heure actuelle, c'est la question financière.

Ce n'est pas un mystère : Nos dépenses continuent à croître, nos recettes, en dépit de la création d'impôts nouveaux, sont très insuffisantes pour niveler la situation.

Nous allons à l'abîme, si on n'a pas recours à des mesures draconiennes.

On attendait beaucoup de la taxe sur le chiffre d'affaires. La déception est cruelle. Certes, le marasme économique est pour quelque chose dans la déception. Il serait fou, cependant, de se refuser à envisager la réalité :

Les impôts personnels à base de déclaration seront, toujours, d'un rendement médiocre. La raison en est double. Le contrôle est pratiquement inefficace ; les déclarations ne sont pas sincères en général.

Il en résulte que le contribuable scrupuleux est chargé à l'excès, il doit payer pour celui qui a une conscience complaisante.

La tribune de la Chambre, M. Bokanowski, rapporteur général adjoint du budget, a déclaré :

« Les contributions qui pèsent sur nous sont si lourdes qu'elles deviennent vraiment des impôts de répartition, car tout ce que le contribuable malhonnête ne paie pas doit être payé par les autres... »

On charge de plus en plus les derniers, tandis qu'on accroît le nombre de ceux qui se... défilent !... »

M. Bokanowski précise :

« Le tiers des contribuables se soustraient à l'impôt sur le revenu et sur les bénéfices de guerre. »

Et comme il faut de l'argent au trésor, les contribuables honnêtes paient finalement un tiers de plus que ce qu'ils doivent équitablement.

Les Débats font à ce sujet une remarque intéressante. « Il y a évidemment, dit notre confrère, des contribuables qui ne peuvent pas s'évader, les fonctionnaires, par exemple. Mais alors ils réclament de l'augmentation, et l'Etat leur verse d'une main ce qu'il leur reprend de l'autre. Il faut sortir de ce cercle vicieux. L'an prochain nous aurons besoin, a annoncé M. Bokanowski, de trois milliards d'impôts nouveaux, et il n'a pas craint d'ajouter que si les impôts actuels étaient payés par tous ceux qui y sont légalement assujettis, nous n'aurions pas besoin de ces impôts nouveaux. Voilà un appel à la réflexion qui ne devrait pas être perdu.

La Chambre a une tâche écrasante et impopulaire, mais qu'elle se pénètre bien de cette idée que rien ne peut être plus impopulaire dans un pays que le nôtre, élevé dans le culte des droits de l'homme, épris de justice et d'égalité, qu'un régime qui favorise la fraude et en fait supporter les conséquences par ceux qui n'ont pas fraudé. »

On peut prévoir un contrôle plus sévère pour remédier à cet état de choses. Pour le rendre efficace, il faudrait donner des pouvoirs inquisitoriaux aux contrôleurs, il faudrait accroître leur nombre dans des proportions inouïes ; finalement, les frais de contrôle absorberaient la plus grosse partie du supplément récupéré.

Faut-il donc se résigner à la catastrophe financière, en attendant que cette conclusion est inéluctable.

Il suffirait peut-être de reconnaître que les réformes financières n'ont pas répondu à l'espoir de nos législateurs et d'en revenir à un système d'impôts, qui avait ses défauts certes, mais dont l'avantage est certain.

Le système d'impôts qui fonctionnait depuis le Consulat, dit encore notre confrère, « reposait sur une base solide et sur un principe excellent. Les impôts étaient « réels », c'est-à-dire assis sur l'objet même soumis à l'impôt, abstraction faite de la personne de l'imposé. On pouvait les établir et les percevoir avec un minimum de personnel et de frais, sans inquisition, sans contact direct entre le contribuable et le fisc, sauf à l'heure du paiement. On a cru faire un progrès en retournant à l'ancien régime, qui était mort de son impuissance financière. Il n'y a pas, dans

notre histoire contemporaine, de plus singulières régressions et accomplies au nom des principes démocratiques dont elle est exactement le contre-pied. »

Ce système n'est pas parfait, c'est entendu. Du moins avait-il un avantage : il donnait un résultat positif avec un minimum de travail et de personnel. Mieux vaudrait un système pareil avec ses défauts... et ses résultats, qu'un système qui nous mène à la catastrophe !....

Les Grecs commencent à déchanter. Le généralissime hellène annonçait une grande offensive qui devait conduire les soldats de Constantin à Angora et c'est l'armée ottomane qui a ouvert le feu. Les premiers résultats sont nettement défavorables aux troupes grecques. Les Kémalistes ont occupé Ismid sur la mer de Marmara, à 100 kilomètres en arrière de Scutari, en face de Constantinople.

Le résultat est d'importance car il ramène les nationalistes sur le Dardanelles ce qui n'est pas de nature à rassurer l'Europe sur la sécurité de la circulation dans ces parages. On objectera que la flotte de l'Entente saura veiller au grain. Assurément. Mais elle n'aura pas le pouvoir d'empêcher les Kémalistes de devenir, politiquement, les maîtres de Stamboul, s'ils se maintiennent sur la côte, aux portes de Constantinople ; cette situation créerait à l'Entente des difficultés nombreuses que, seule, une vigilance constante et coûteuse permettrait de surmonter.

Il est donc temps d'aviser. La Grèce a repoussé l'offre de conciliation. Nous n'avons pas à nous préoccuper des déboires qui attendent Constantinople, mais nous ne pouvons pas laisser les Turcs rentrer à Constantinople. Nous ne devons pas oublier que les Ottomans furent nos ennemis alors que nous étions en guerre avec l'Allemagne. L'attitude de la Turquie a même prolongé la guerre de deux ans. Il sera donc prudent de leur imposer des conditions qui nous laissent toute quiétude pour l'avenir.

Seulement, pour cela, il faut un plan, un accord entre Londres, Paris et Rome. Or les Anglais ont une politique qui s'oppose assez nettement à celle de la France et à celle de l'Italie en Asie-Mineure.

« Il est indispensable, dit notre confrère Pierre Bernus, qu'on fasse un grand effort pour se mettre d'accord. Les hommes qui s'imagineraient qu'une sorte de brouille persistante entre les puissances victorieuses peut être profitable se tromperaient radicalement, qu'ils soient Anglais ou Français. »

La crise italienne n'est pas résolue. Les divers partis paraissent désirer de voir M. Giolitti constituer le nouveau Cabinet, mais le vieil homme d'Etat semble décidé à maintenir sa démission. Peut-être y a-t-il des refus qui sont des habiletés ! Il ne faut donc pas abandonner l'espoir de voir M. Giolitti reprendre la direction des affaires italiennes.

Pour l'instant, nos voisins donnent un fâcheux spectacle d'instabilité. Ils ont tout intérêt à abrégé cette période d'agitation fort nuisible à la Péninsule. Et, même si nos voisins changeaient de dirigeants, ils commettraient une lourde faute en changeant de direction. « Maintenant qu'elle a réalisé son unité nationale, écrit le Temps, l'Italie peut distinguer, comme la France les distingue depuis longtemps pour elle-même, les dangers immédiats auxquels un pays est exposé en vertu de sa structure géographique. Les riches plaines de l'Italie septentrionale tenteront toujours les envahisseurs venus du nord. L'admirable développement des côtes italiennes ne sera jamais indifférent aux puissances qui dominent la mer. Mais, appuyés l'une sur l'autre, l'Italie et la France n'ont rien à redouter. »

Les informations venues de Russie nous apprennent que la discorde règne chez les dirigeants : Lénine n'est plus d'accord avec son entourage. Le tsar rouge fort inquiet de la détresse grandissante du pays voudrait appeler à l'aide le capitalisme étranger. Ses seconds voient, dans ce désir, une atteinte aux principes du communisme.

La lutte entre les tristes individus qui consomment la ruine du pays ne nous intéresse que par ses conséquences. Elles sont effroyables.

Depuis le 16 janvier 1920, la Russie est libre d'importer et d'exporter. Elle peut, par suite, travailler à se relever de ses ruines. Or quel est le résultat de l'effort ? Les chiffres nous sont fournis par le camarade Voronetzky, membre du commissariat pour le commerce extérieur :

Les importations russes, depuis janvier 1920, atteignent 5 0/0 des importations d'avant-guerre. Et encore ces 5 0/0 concernent des produits alimentaires qui faisaient autrefois la richesse du pays par l'exportation !

La Russie consomme au lieu de produire. La preuve en est fournie par les débats du Congrès de Moscou où un délégué bolcheviste a fait l'aveu suivant :

« Dans le domaine de l'agriculture, nous avons détruit l'économie paysanne. Si j'avais apporté ici tous les télégrammes où l'on dit comment on enlève au paysan son dernier cheval, son dernier bétail... si je traçais ici ce tableau de véritable pillage vous comprendriez que vraiment, malgré toute sa bonne volonté, le paysan peut difficilement garder de bonnes dispositions à notre égard. »

Un autre orateur du même Congrès disait encore :

« Dans certains départements, le mot communiste soulève une haine profonde non seulement parmi les paysans aisés, mais aussi parmi les paysans pauvres ou moyens, que nous sommes en train de ruiner. »

Il est donc normal que la production agricole en 1918, 1919 et 1920 ait diminué dans des proportions énormes par rapport à celle antérieure à la guerre.

Le résultat est que le « grenier de l'Europe » ne produit aujourd'hui que la consommation de la seule Russie. »

Si la Russie importe des produits alimentaires elle n'exporte rien, sa production étant nulle.

Un pareil état de choses ne peut durer indéfiniment. Il doit finir par amener en Russie la révolte libératrice. Ce peut être long, c'est inévitable !....

A C.

INFORMATIONS

La mission Fayolle en Amérique

Sur le désir exprimé par le président Hardin et transmis par l'intermédiaire de M. Jusserand, ambassadeur de France, le maréchal Fayolle et la mission française se rendront, le 5 juillet, à Washington saluer le président des Etats-Unis.

Un complot à Londres

La « Press Association » croit savoir que la police vient de découvrir une conspiration pour assassiner plusieurs ministres et certains fonctionnaires britanniques à Londres. Des mesures extraordinaires de précautions ont été prises, et on s'attend à des révélations sensationnelles.

Les métallurgistes anglais

La réunion des délégués des métallurgistes a sanctionné l'accord intervenu avec les patrons, accord qui prévoit une réduction graduelle des salaires.

La poursuite des Grecs vaincus

Les autorités britanniques prennent des précautions pour empêcher les fuyitifs de l'armée grecque d'attirer les kémalistes qui les poursuivent dans la zone neutre.

Dépopulation

« Le Journal officiel » publie les résultats provisoires par départements et par circonscriptions électorales, du dénombrement de la population effectué le 6 mars dernier.

Ces résultats sont dits provisoires parce qu'ils n'ont pas encore été contrôlés par l'administration supérieure. Ils ne seront rendus authentiques par décret que lorsque ce contrôle aura été effectué. Les résultats du dénombrement de la population des départements d'Alsace-Lorraine seront communiqués ultérieurement.

Le chiffre total de la population française ressort pour la métropole à 36 millions 084.206 habitants. Il était, en 1914, de 38.468.813, soit une

Un avertissement à Hindenburg

On mande de Halle que pour protester contre les manifestations des partis bourgeois, en l'honneur de Hindenburg, les ouvriers de Nordhausen, ont organisé un cortège à travers la ville et ont envoyé au maréchal le télégramme suivant :

« Plus de 10.000 ouvriers et ouvrières protestent contre la politique de revanche qui incite à une nouvelle guerre. Seule, une politique pacifique peut rendre l'Allemagne libre. »

Pour la réparation des dommages de guerre

Le Comité national d'action pour la réparation des dommages de guerre a émis plusieurs vœux parmi lesquels les suivants :

« D'accepter de l'Allemagne les paiements en nature (matériaux, matières, marchandises) si ces paiements doivent avoir pour effet de hâter la reconstitution sans attendre les échéances des annuités espérées ou papiers. »

« D'accepter au besoin, et après entente avec les autorités locales, en compte sur les réparations, la main-d'œuvre allemande, la direction et la répartition s'opérant sous le contrôle de l'autorité compétente. »

« D'appliquer un contrôle strict et des sanctions sévères dans le but d'empêcher les abus d'où ils viennent (personnel administratif et technique, fournisseurs, entrepreneurs, sinistrés), abus qui peuvent avoir pour conséquence d'élever le coût de la réparation et de retarder la reconstitution. »

L'évacuation de la Haute-Silésie

Le correspondant du « Vorwaerts » en Haute-Silésie constate que l'évacuation est un fait accompli.

Ce journal annonce aussi que l'auto-protection allemande se retire. Conformément au plan, de nombreux étudiants, qui en faisaient partie, ont déjà quitté leurs détachements pour rentrer à l'intérieur de l'Allemagne. Le premier, transportant des volontaires, a passé, mercredi après-midi, la frontière de Silésie moyenne.

La guerre gréco-turque

D'après les nouvelles arrivées de Constantinople, les opérations militaires semblent bien avoir été reprises par l'état-major nationaliste.

La lutte paraît être dirigée sur trois points, Ismid, Brousse et Ouchack.

Les opérations d'Isnid ont permis aux Turcs d'occuper une grande partie de la voie ferrée sur Sepeari ; la route de Constantinople serait donc ouverte.

Les opérations d'Ouchack sont très importantes ; la ligne grecque dessinait en effet, dans cette région, une avance très hardie. Elle paraît avoir été détruite par les forces opérant un mouvement sur un point concentré en arrière d'Ouchack.

C'est peut-être là que se livrera la bataille décisive qui fixera le sort de Smyrne.

Le Sénat

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux contributions directes de l'année 1922. M. Blum demande l'ajournement. M. Briand le combat.

Chambre des Députés

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux conditions d'obtention des licences d'importation des huiles et essences de pétrole, et instituant sur ces importations une taxe temporaire.

Le Sénat discute le projet modifiant la loi instituant les pupilles de la Nation.

Il est décidé que les emplois rétribués de l'office national seront donnés de préférence aux mutilés. Le projet de loi est adopté.

L'ajournement est repoussé par 432 voix contre 100.

Le Sénat discute le projet tendant à remédier aux imperfections et aux lacunes de la loi 1917 sur les pupilles de la Nation.

M. St-Maur demande que dans les offices départementaux, composés de membres de l'enseignement, on fasse une part égale aux instituteurs publics et privés. Par 146 voix contre 132, cet amendement est repoussé.

Le pillage des stocks

Le parquet de Brest découvre chaque jour des vols importants dans les services de la liquidation des stocks. M. Binet, juge d'instruction, ayant mandé à son cabinet les quatre principaux fonctionnaires de la direction de Brest, les a inculpés d'abus de confiance et de vols.

Le prix de l'essence a baissé

Par suite de la diminution des prix de cession des stocks de l'Etat, le prix de vente en gros de l'essence de tourisme est en baisse, depuis le 1^{er} juillet, d'environ 8 fr. par hectolitre. Les nouveaux prix comprennent la surtaxe temporaire dont la perception vient d'être consolidée par le Parlement et qui n'entraîne ainsi aucune charge nouvelle pour le consommateur.

Un cyclone sur Toulouse

Après quelques journées de chaleur torride, un cyclone s'est abattu, jeudi, vers 17 heures, sur Toulouse, ravageant tout sur son passage. La grêle, la pluie, le vent ont fait rage pendant un quart d'heure environ.

On ne compte plus les jardins, les squares, les promenades qui ont été dévastés. Des arbres magnifiques ont été déracinés ou ont perdu leurs branches maîtresses.

Tirages financiers

Crédit National 1920

Le numéro 2.157.112 gagne 1 million de francs.

Les numéros 2.038.383 et 3.319.475 gagnent chacun 200.000 francs.

Les numéros 6.264.732, 6.932.766 et 1.183.125 gagnent chacun 100.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Un peu de bonne volonté suffirait !

Le public se fâche non sans raison contre les chinoïseries administratives.

Ce bon public ! Il est, et sera toujours l'objet des fantaisies de M. Le-bureau. Celui-ci est immuable : rien ne le fera changer d'habitudes, parce qu'il estime que ses habitudes sont bonnes. C'est affaire d'appréciation !

Il n'en est pas moins vrai que le public est victime, alors que quelquefois, pour ne pas dire toujours, il suffirait d'un peu de bonne volonté de la part des « bureaux » pour rendre au public le petit renseignement qu'on va leur demander et qu'ils sont obligés de donner entièrement et gratuitement.

Ainsi, des administrations nouvelles ont été créées depuis la guerre. Elles occupent, évidemment, un nombreux personnel compétent ou incompétent, peu importe.

Ce personnel est là pour recevoir le public, pour le renseigner, pour lui faciliter des démarches en vue de régler telle ou telle affaire qui l'intéresse : dans tous les cas, il est tenu d'examiner les demandes qui lui sont adressées par le public.

Bah ! l'employé reçoit les demandes, les lit, et murmure en s'étirant : « Oh ! la barbe ! qu'est-ce qu'il veut encore ce particulier-là ! il faut faire des recherches. Croit-il que nous n'avons rien plus à faire ? » Et papier. Il s'en occupera quand il aura le temps....

Ceci est normal : et c'est ce qui se produit souventes fois dans ces administrations de fortune nées de la guerre mais qui, espérons-le, ne dureront pas autant que les impôts !

Quelquefois aussi, ce personnel est obligé de donner une réponse écrite à ce bon public ; il s'en tire alors d'une façon tout à fait simple. Car lorsqu'on veut, on peut, administrativement parlant, envoyer... promener son public d'une façon presque polie.

C'est ainsi que des réponses sont ainsi formulées : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le pétitionnaire n'ayant pas fourni les pièces indispensables à la constitution de son dossier, il n'est pas possible de donner suite à la demande qu'il a formulée. »

La formule est superbe, n'est-ce pas ? Mais que signifie-t-elle ? Ce que nous disions ci-dessus, à savoir qu'on envoie le pétitionnaire... promener.

En effet, au reçu de cette lettre, qui est reproduite à des milliers d'exemplaires, le pétitionnaire reste... assis. « Ah ! dit-il, mon dossier n'est pas complet ! quelle est la pièce qui manque ? »

Il ignore, il l'ignorera toujours, parce que le public, le pétitionnaire au reçu de cette lettre quasi ministérielle, n'osera pas refaire une demande nouvelle pour savoir quelle est la pièce qui manque.

Est-ce donc qu'il ne serait pas plus simple d'employer une autre formule que celle dont a pu lire le specimen ?

En coûterait-il beaucoup à l'employé qui a été chargé de s'occuper du pétitionnaire, d'ajouter trois lignes dans ce sens ou à peu près :

« Monsieur et cher contribuable, vous payez des impôts pour entretenir des fonctionnaires bien rémunérés dont je suis, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier que vous avez bien voulu transmettre à mon administration n'est pas complet. Il suffit, monsieur et cher contribuable, que vous ajoutiez telle et telle pièce, tel ou tel renseignement. Au plaisir de recevoir votre dossier complet et de vous lire, monsieur et cher contribuable. »

S'il en était ainsi, le monde serait heureux : Mais ce ne sera pas de sitôt ! Et cependant, qu'est-ce qu'il en coûterait à l'Administration, à ses agents, de se tenir tout à fait à la disposition du public c'est-à-dire de donner toutes les indications utiles à ses demandes.

Pas grand-chose ! Un peu de bonne volonté suffirait. Mais....

LOUIS BONNET.

Question au ministre des finances

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des finances si une auxiliaire, employée pendant quatre ans dans une administration de l'Etat, licenciée pour cause de réduction des effectifs, admise dix-huit mois après dans une autre administration, n'est pas en droit de revendiquer, dans son nouveau poste, le bénéfice de l'ancienneté précédemment acquise.

Réponse. — En principe, l'ancienneté précédemment acquise n'entre en ligne de compte que si l'interruption de services est indépendante de la volonté de l'intéressé. Dans le cas particulier, le délai de dix-huit mois qui s'est écoulé semble indiquer que celle-ci n'a pas demandé à être replacée immédiatement et ne s'est pas tenue à la disposition du service de placement féminin.

De plus, il y a lieu de tenir compte à cet égard des statuts particuliers à chaque administration.

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances : 1° que serait le taux de la pension civile d'une veuve dont le mari instituteur est mort pour la France ; 2° si, en cas d'option pour la pension civile, les majorations de 300 fr. pour enfant lui seraient attribuées.

Réponse. — 1° La pension civile de la veuve est en ce cas du tiers du dernier traitement du mari, auquel s'ajoute la rémunération afférente aux services militaires ; 2° réponse négative.

Question au ministre du travail

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre du travail si les accidentés du travail, loi de 1898, ont droit, en l'état actuel de la législation, à un relèvement ou à une majoration de leur rente.

Réponse. — Réponse négative. Toutefois, la Chambre des députés a voté le 29 décembre 1920, une proposition de loi instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes au titre de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Ce texte est actuellement soumis au Sénat. Lorsqu'il sera définitivement voté et promulgué, les formalités qui devront remplir les bénéficiaires qui en bénéficieront seront portées à leur connaissance par la voie de la presse.

Enregistrement

M. Gourceret, directeur de l'enregistrement à Cahors, est inscrit au tableau d'avancement de 1921, pour la 1^{re} classe.

M. Roussille, receveur de l'enregistrement à St-Géry est élevé de la 6^e à la 5^e classe.

Félicitations

M. Roussille, receveur de l'enregistrement à St-Géry est élevé de la 6^e à la 5^e classe.

Le Touring-Club de France

Le délégué départemental a reçu de M. le Président du Touring-Club, les instructions ci-après relatives au vote avoir lieu en 1922 pour le groupe de départements dans lequel le Lot est compris. Il a l'honneur, de demander à la Presse de vouloir bien porter ces renseignements à la connaissance du public en général et particulièrement des hôteliers-aubergistes :

« Répondant à votre demande, vous avez bien voulu nous faire savoir que la Commission du concours de la Bonne-Auberge pouvait compter sur son complet appui pour l'aider dans ses enquêtes, et lui fournir les renseignements qui lui permettraient d'attribuer, en toute connaissance de cause, les prix aux lauréats. « Nous ne saurions trop vous remercier de votre précieux concours que nous apprécions à sa juste valeur ; les quelques indications ci-après vous permettent, nous l'espérons, de mener à bien la tâche que vous avez acceptée. « Aux termes de l'article du règlement, sont seuls admis à concourir les aubergistes ou hôteliers qui possèdent un abri fermé ou gardé pour les bicyclettes et en assurent la gratuité, et dont les prix maxima ne dépassent pas, en 1921 :

« Pour les repas, boisson comprise : 6 francs ; « Pour le petit déjeuner : 1 fr. 50. « Les concurrents éventuels doivent donc prendre l'engagement ferme de servir des repas aux prix indiqués, repas comprenant la boisson, vin, bière, ou cidre, selon la région. « Le prix de la chambre n'a pas été fixé, il peut varier selon le confort, l'installation etc., mais ne doit pas dépasser une limite raisonnable que vous appréciez vous-même. « Nous appelons particulièrement votre attention sur le dernier paragraphe de cet article 4, concernant les « petits repas » à 4 francs : ceux qui s'engageront à les servir dans des conditions acceptables, bénéficieront de prix spéciaux. Un même aubergiste pourra ainsi obtenir un prix pour chaque catégorie : repas à 6 francs, et repas à 4 francs. « Mais il ne suffira pas qu'un aubergiste s'engage à pratiquer les prix fixés pour remporter un prix ; la tenue générale de la maison, son aspect extérieur, l'affabilité des hôtes, la qualité des mets et de la boisson, la propreté des chambres, de la cuisine, des W. C., etc... « Les concurrents ont à se partager de nombreux prix en espèces et en nature et sous la forme de médailles ; chaque prix sera accompagné d'un diplôme offert par notre Association. Mais, si les prix demeurent acquis aux lauréats, le diplôme restera la propriété du Touring-Club qui se réserve la faculté d'en exiger le retrait s'il le juge utile et sans avoir à fournir les raisons de ce retrait.

« Bien entendu cette dernière clause ne jouera que si des motifs graves l'exigent ; plaintes sur la mauvaise tenue de la maison, inexécution des conditions de l'engagement, etc. « Telles sont, M. le Délégué, les directives que nous avons cru devoir vous donner ; nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous restons à votre disposition pour tous autres renseignements que vous jugerez utile de nous demander. « Nous vous prions très instamment de vouloir bien faire connaître par le moyen qui vous paraîtra le plus convenable, le concours de la Bonne-Auberge, aux hôteliers et aubergistes de votre localité et des environs, et nous signaler ceux qui, répondant aux conditions du programme, prendront l'engagement de les exécuter. Ce faisant, vous rendrez une fois de plus à notre Association, un service dont, par avance, nous vous exprimons notre gratitude. »

Le Délégué départemental recevra avec plaisir toutes les communications qui lui seront adressées au sujet du concours. Il répondra aux demandes de renseignements supplémentaires qui lui parviendront. Il rappelle aux intéressés que le concours de la Bonne-Auberge est doté chaque année, en dehors des diplômes :

- 1° de deux prix en argent de 5.000 francs chacun, et de plusieurs autres prix en espèces de 100 à 300 francs ; 2° d'objets d'art et de nombreux prix en matière, tels que caisses de liqueurs, de vins fins, etc... 3° de médailles artistiques.

Le Délégué départemental du Touring-Club à Cahors : Eug. GRANGIE.

Distribution de prix

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta aura lieu le mercredi 13 juillet, à 9 heures du matin.

Elle sera présidée par le jeune et sympathique député du Lot M. Emile Delmas, ancien élève du lycée.

Les discours d'usage sera prononcé par M. Bénéze, professeur de philosophie.

Fête patriotique

Nous rappelons que c'est demain dimanche qu'aura lieu dans la salle du Vieux-Palais la soirée théâtrale organisée au profit du monument aux Enfants de Cahors morts pour la France.

Hyménée

On annonce le prochain mariage de Mlle Michelle Derode, fille de M. le Commandant Derode, du 7^e, avec M. le vicomte Jean d'Armagnac de Castanet, petit-neveu de M. le Comte d'Armagnac.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Syndicat de la petite meunerie

En présence de la circulaire préfectorale du 23 mai dernier qui menace à nouveau la liberté à laquelle prétend à juste titre la petite Meunerie : Les chefs de section du Syndicat de protection des intérêts de la petite Meunerie réunis à Cahors le 19 juin, ont décidé à l'unanimité des membres présents — les membres excusés ayant donné d'avance leur adhésion : Considérant que l'Etat de guerre n'existe plus la petite Meunerie demande :

- 1° Que la liberté absolue lui soit rendue comme elle a été rendue au commerce ; 2° La suppression immédiate des bureaux permanents qui ne peuvent désormais avoir d'autre utilité que de grever le budget de dépenses onéreuses ; 3° Que toutes les mesures impératives, contenues dans la circulaire 1023 soient annulées comme ne constituant qu'une nouvelle tracasserie à l'adresse de la petite Meunerie qui a été pendant la guerre sacrifiée au profit des gros usiniers.

L'Assemblée arrête qu'une copie de la présente décision sera transmise à M. le Préfet, et une aux membres du Parlement, pour faire aboutir ses justes revendications.

Souvenirs du Front

LUNÉVILLE EN 1914

J'ai sous les yeux, un document de guerre fort intéressant, mais, avant d'en donner la communication, faisons un peu d'histoire ancienne, pas très ancienne ; elle remonte à 50 ans, et, demandons-nous, ensuite, quel est le pays où l'on cultive la « poire » avec une certaine virtuosité. C'était le 18 août 1870, à Barle-Duc ; il était 5 heures du matin, 4 hussards français, commandés par un lieutenant, entraient dans la ville, s'en emparaient, au nom du roi de Prusse ; Nancy avait été prise de la même façon quelques jours auparavant ! Avec d'autres lycéens et une foule badaude, nous les contemplions et, même, nous leur faisons des farces, ils en riaient, mais ça ne aura pas ! Le Maire est appelé à la Mairie. On lui accorde 2 heures pour remettre une première contribution de 60.000 fr., il reste dans la salle de la Mairie, gardé par un cavalier, le pistolet au poing. Ce fut ainsi que les Allemands de 70-71 procédèrent. Plus tard, quand l'occupation fut normale et que, à la garnison, s'ajoutaient les troupes de passage, les moindres incidents étaient rapidement réglés. Celui-là, entre autres. Un soir, deux allemands rentraient à leur domicile « chez l'habitant ». Chemin faisant, on leur encrecha querelle, et, le lendemain matin, on les trouva morts, près du lycée. Résultats : dans les 24 heures, contribution formidable, et 10 notables arrêtés et envoyés en Allemagne, une nuit, on tire sur une locomotive : la nuit-même, la police allemande pénètre dans les maisons de principaux personnages qui, polens, polens, sont invités, en janvier par 20 degrés au-dessous de zéro, à prendre place près des mécaniciens, et des chauffeurs, une lanterne à la main !

L'an dernier, à Frankfort-sur-le-Main, ou ailleurs, des poils, des officiers sont molestés ou tués ! Vite, on prend des mesures ; mais comme les Boches ont l'air de faire amende honorable, plus vite encore on évacue, on remet la peine de 10.000 marks en or et on se contente de quelques armes.

Ces temps derniers, en Haute-Silésie, à chaque instant, la Presse vous annonce meurtres et assassinats ! Procédez-t-on, à la Boche ? Allons donc ! on a l'ordre d'être « correct ». La correction en temps de guerre ! Vous rappelez-vous le pont de Fontenay-sur-Moselle, en 1870, à l'embranchement de Nancy-Metz ; j'y suis passé lorsqu'il était à peine rebâti. Les francs-tireurs harcelaient l'ennemi à chaque instant. Le général allemand fait afficher un placard, déclarant qu'il agira conformément aux lois de la guerre, si l'on touche au pont ! Une section de francs-tireurs fait sauter une pile ; le jour-même, le village de Fontenay est brûlé, après avoir été pillé ; plusieurs vieillards furent carbonisés. On se le tint pour dit, car il n'y avait rien à faire contre la force brutale, et brutalement boche.

Ceci soir, voyons comment les Boches procédaient en 1914, en arrivant dans une ville, et nous en concluons comment ils auraient réglé la situation s'ils avaient été les vainqueurs ! Un clin d'œil, ils occupent la France jusqu'à Narbonne et Carcassonne et peut-être que la caserne Bessières étincellerait de casques à pique !

En août 1914, l'Allemand avançait rapidement et, sans le général de Castellau, Nancy était pris ; peu s'en fallut, puisque Lunéville, — Mondstadt, comme le Boche le baptisait, sûr de l'annexion — était occupé durant quelques jours. En se retirant, les Français ayant continué à se défendre, l'ennemi déclara que les habitants avaient tiré sur leurs formations sanitaires, sur les blessés etc. ; bref, il fallait avoir motifs à sévices immédiats et à contributions de guerre. Et le lendemain, les murs de la ville étaient couverts de placards dont voici un exemplaire. Je ne le traduis pas, car il était rédigé en français, très correct, à part une légèreté, très française, à l'endroit de la langue, le réflexe, concluez et dites-vous bien : c'est avec la paix, occupé le pays, le saignant à blanc. En guerre, après la guerre, pas de sentimentalité. Vaincre ou mourir, ou faire mourir. Lisez donc :

AVIS A LA POPULATION

Le 25 août 1914, des habitants de Lunéville ont fait une attaque par embuscade contre des colonnes et des troupes allemandes. Le même jour des habitants ont tiré sur des formations sanitaires, marquées par la Croix Rouge ; on a tiré sur des blessés allemands et sur l'hôpital militaire, contenant une ambulance allemande.

A cause de ces actes d'hostilité, une contribution de 650.000 fr. est imposée à la commune de Lunéville. Ordre est donné à M. le Maire de verser cette somme en or et en argent jusqu'à 50.000 fr. le 6 septembre 1914, à 9 h. du matin, entre les mains du représentant de l'autorité allemande. Toute réclamation sera considérée comme nulle et non arrivée.

Si l'accomplissement de ces obligations n'exécute pas ponctuellement l'ordre de payer la somme de 650.000 fr. on saisira tous les biens exigibles. En cas de non paiement, des perquisitions domiciliaires auront lieu.

Quiconque aura connaissance de l'existence d'un essai de soustraire des biens à la saisie de l'autorité militaire ou qui cherche à quitter la ville, sera fusillé.

Le Maire et les otages pris par l'autorité militaire seront rendus responsables d'exécuter exactement les ordres sus-indiqués. Ordre est donné à M. le Maire de publier tout de suite ces dispositions à la Commune.

Hémenéil le 3 septembre 1911. Le Commandant en Chef, Von FASBENDER.

Qui qu'en grogne ! tel est notre bon plaisir ! C'est ce que l'Allemand appelle : le droit du poing ! je vous assume et : Maul zu ! Ferme. Ant. CHERY.

Bateau à vapeur sur le Lot

Vendredi soir, les promeneurs qui prenaient le frais sur les quais furent très intéressés par les évolutions d'un bateau à vapeur sur le Lot.

Le bateau sur lequel se trouvaient MM. Jouffreau et Grelet fils et trois jeunes gens mécaniciens, partit du moulin St-James, traversa l'écluse de St-Georges et atterrit au Château-d'Eau.

Le passage dans l'écluse avait attiré une foule de curieux qui faisaient de judicieuses comparaisons entre le bateau « le Nuage » qui voguait sur le Lot et cette vieille carcasse de bois, « l'Impassible » qui se trouve toujours derrière le moulin de St-Georges.

Dimanche, le « Nuage » paraîtra aux fêtes de l'Aviron.

Régates nationales du 3 juillet

Dimanche auront lieu les régates nationales organisées par l'Aviron Cadurcien, avec le concours des Sociétés nautiques de Montauban, Villeneuve-Agen, Toulouse, Ste-Foy, La Réole, Arcahon, Bergerac, Marmande et Castillonnes.

Notre excellente et si dévouée fanfare l'Avénir Cadurcien, prêtera également son concours à cette fête qui promet d'être très brillante.

Les courses se poursuivront dans l'ordre suivant :

- 1. Course en skis. 2. Course en yole de mer. 3. Course de périssoires. 4. Course à 2 rameurs. 5. Course de bateaux de plaisance. 6. Course en outriggers.

Le prix des places est ainsi fixé : Entrée générale : 0 fr. 50 ; chaises, 1 fr.

La distribution des récompenses aura lieu le dimanche soir à 6 h. et demie, dans les salons du Cercle des officiers. Le départ de la 1^{re} course sera donné à 3 h. précises. Les membres de l'Aviron qui n'ont pas encore retiré leur carte donnant

droit à l'entrée, pourront s'adresser samedi de 5 h. à 7 h., dernier délai, au secrétariat, café Tivoli.

Société des Etudes du Lot

Présidence de M. le chanoine ALBE

Étaient présents : MM. les chanoines Albe et Ailhaud, MM. Gorma, de Roaldès, Gaigebot, Saint-Marty, Paumès. M. le chanoine Albe continue la lecture du récit des fouilles entreprises par M. l'abbé Lemozi dans nos grottes. Il s'agit cette fois de l'abri sous roche de Murat. Celui-ci est situé au bord de la route de Rocamadour à Calès, à 2 kilom. du pont de Lapeyre, tout près de la fontaine des Imbergues. Notre confrère y a trouvé des bois de cervidés, des os brûlés, des pierres portant traces de couleurs, des galets gravés, des burins ou silex, des grattoirs, des lames de canif, etc... Enfin, des dessins gravés sur les parois.

Ces gravures autan que les dessins indiquent un art animalier nullement médiocre. M. Deset, un peintre très estimé de Nancy qui les a vus, va jusqu'à dire qu'à les remarquer, tant elles sont simples et naturelles, on pourrait soutenir que l'art animalier contemporain est un art inférior.

M. le chanoine Albe revenant sur la biographie de L. Mespilide qu'il avait lu à la dernière séance M. Bergouinoux, nous lit une lettre de Mgr Alain de Solminihac qui concerne ce religieux alors accusé de jansénisme. Le pieux évêque l'avait démenté paternellement et il en avait reçu la promesse de ne plus poursuivre. L'évêque profite aussi de cet exemplaire pour tenir à son vénéral correspondant la nécessité de la résidence des évêques au siège du diocèse. « Je ne voudrais pas pour de mon sang en avoir été absent pendant que le Docteur y enseignait cette mauvaise doctrine, que peut-être je n'eusse jamais pu extirper, et d'autant plus que tout Toulouse est en feu. » Elle nous apprend ainsi que si certains évêques quittaient la résidence pour la cour, c'était parfois pour échapper aux persécutions des gouverneurs de province. L'évêque de Bazas, dit la lettre, s'est résolu à partir pour la Cour, pour échapper aux violences de M. d'Épernon, gouverneur de la Guyenne.

La lettre est datée du 28 juillet 1648. C'est la veille de la Fronde Saint-Vincent de Paul était alors armé de la Reine régente, Anne d'Autriche et membre du Conseil de Régence pour les affaires ecclésiastiques.

Postes

La recette auxiliaire municipale des postes créée au Boulv., sera mise en activité le 16 juillet prochain.

Obsèques

Nous avons mentionné dans notre dernier numéro les obsèques de M. Gubaynes, sergent-fourrier à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors. Ces obsèques assistées de délégations des Compagnies de Figeac et de Souillac.

Conseil de guerre

Le Conseil de guerre de la 17^e région a condamné à 3 années de prison avec sursis le soldat Julien Senarens du 7^e d'infanterie, inculpé de désertion.

Cour d'appel d'Agen

La Cour d'appel d'Agen a confirmé en ce qui concerne 3 accusés sur 4, le jugement de tribunal correctionnel de Cahors dans l'affaire du vol de bons de la défense nationale commis au Bar Toulousain, place de la Halle à Cahors.

Le sieur Lafargue a été acquitté.

Quelle que soit leur date d'émission, les petites coupures sont valables

Le ministre du commerce, d'accord avec son collègue des finances, vient de faire connaître aux Chambres de commerce que les coupures émises par leurs soins ne sont pas susceptibles de prescription.

En conséquence, les Chambres de commerce ont été avisées que toutes les coupures provenant des émissions antérieures à la date de cessation des hostilités, qui n'auront pas été remboursées avant le 30 juin 1921, continueront à servir valablement de bons de monnaie, après cette date, comme aussi les coupures des émissions postérieures au 24 octobre 1919, quelle que soit d'ailleurs la clause imprimée sur ces vignettes touchant le délai de remboursement.

Toutefois, ces Coupures ont été invitées à retirer méthodiquement de la circulation leurs coupures malpropres ou en mauvais état de conservation, et à procéder, si elles le jugent utiles, après autorisation, à des émissions de remplacement.

THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons que c'est ce soir samedi 2 juillet qu'aura lieu au théâtre municipal la représentation donnée par le célèbre

FRIGOLI

Une somme sera offerte par la Direction pour le monument aux Enfants de Cahors morts au Champ d'honneur.

Prix des places : Fautouils, 5 fr. ; Premières, 3 fr. 50 ; Parquet, 3 fr. ; Parterre, 2 fr. ; Secondes, 1 fr. 25.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 juin 1921

Le tribunal a condamné à trois mois de prison avec sursis le sieur

Maurice Goutelle, 21 ans, qui, le 16 juin 1920, se trouvant au restaurant Marmiesse, rue Pellegry, a tenté de s'approprier le portefeuille du sieur Plagnol.

VIOL DE DOMICILE

Le sieur Adrien Edouard, dit François, est condamné par défaut à trois mois de prison, pour avoir voulu violer le domicile de son ex-épouse, la dame Lætitia Cadillac.

ENTOLAGE

Le tribunal relaxe la femme Lespinasse, prévenue de vol à l'entolage.

Les cloches sonnent.....

On fête aujourd'hui SAINT-MARTIAL. Les cloches sonnent à toute voix, le modeste église de village qui conserve le pieux souvenir du vénéral patron de la Source légendaire. Que l'espérance chante aussi au cœur des malades ; celle eau qui a « JAILLI POUR LA GUÉRISON DES MAUX DE L'HUMANITÉ » étend de plus en plus son heureuse influence et porte toujours plus loin ses merveilleux effets.

Le devoir d'un chef de famille

Tout le monde prévoit que l'assurance contre les risques possibles d'un incendie, mais elle ne pense pas toujours à se prémunir contre les effets désastreux d'une mort prématurée. Pourtant, il ne faut pas oublier que la vie représente un capital plus important que la fortune elle-même et tous les chefs de famille, principalement, vous devez envisager la situation pénible, la ruine peut-être, pour ceux qui vous sont chers, si vous venez à disparaître brusquement.

Les Compagnies d'assurance offrent de multiples combinaisons pour diminuer les conséquences désastreuses de cette éventualité, mais les Sociétés de Secours Mutuels ont véritablement mis l'assurance au décès à la portée de toutes les bourses. Elles ont, grâce à la théorie si simpliste « du Franc au décès ».

Cette théorie consiste à faire payer aux survivants, lors du décès d'un sociétaire, uniquement, la quote-part suffisante pour pouvoir constituer à tous les membres de l'indemnité. Elle pratique donc de l'assurance-Mutuelle-vie à prix coûtant, car elle ne calcule pas ses primes sur les probabilités de décès à survenir, mais elle établit ses calculs une fois les décès survenus.

L'Association syndicale du Commerce et de l'Industrie, Société de Secours Mutuels « du Franc au décès », peut être choisie comme type de ces sociétés. Siège social : 96, rue Saint-Lazare, à Paris.

En effet, elle est ouverte à tout français ou français, âgé de moins de 50 ans et si le nombre de ses adhérents est illimité, son indemnité au décès, au contraire, est limitée à 10.000 francs. Fondée seulement depuis 1906, elle a déjà groupé autour d'elle 6.127 adhérents et distribué 6.970.350 francs aux bénéficiaires des 709 adhérents décédés depuis sa fondation. Ces adhérents décédés n'avaient payé en tout que 686.505 fr. 05.

Les sociétaires doivent, à chaque décès, la quote-part nécessaire pour former l'indemnité ; cette quote-part s'obtient en divisant l'indemnité de 10.000 francs par le nombre d'adhérents au moment de chaque décès.

La quote-part actuelle est de 2 fr. 57. Pour faciliter, il est perçu régulièrement tous les 18 de chaque mois, une somme à valoir de quinze francs, avec règlement de compte en fin d'année entre le montant de ces versements et celui des sommes dues.

De plus, les économies réalisées sur les deux cotisations de gestion sont réparties, tous les ans, entre tous les adhérents, au prorata de la totalité de leurs versements. De cette façon, plus on rentre jeune, plus on a de chances de rester longtemps sociétaire et moins coûte, finalement, la cotisation annuelle. Les bénéfices distribués s'élèvent à 801.091 fr.

Tout chef de famille soucieux de l'avenir de ses siens, ne doit donc pas hésiter à demander les statuts et renseignements complémentaires :

96, rue Saint-Lazare, à Paris

Etat-civil de la Ville de Cahors

Du 25 juin au 2 juillet 1921

Naissances

Labro Marie-Marguerite-Léontine, rue Donzelte, 4.

Ventillac Paul-Jean-Louis, rue des Boulevards, 20.

Publications de mariages

Escorbac Marie-Jean-Louis, employé de commerce, rue G. Clemenceau, 20 et Mercadier Marie-Jeanne-Émilienne, s.-p., St-Antoine (L.-el-G.).

Monsieur René-Henry, télégraphiste à Cahors et Viatal Marie-Marguerite-Euphrasie, s.-p., rue du Rempart, 4.

Rouquié Daniel, cultivateur à Larzac et Comte Amélie-Marguerite, s.-p., à Larzac-des-Arcs (Lot).

Chayré Edmond, bourellier, rue Brives, 3 et Cambon Marthe, tailleur, rue Salvat, 2.

Mariages

Charbonnier André Jules-Louis, expéditionnaire au Ministère des affaires étrangères et Hermès Marcelle, employée de banque.

Décès

Cubaynes Eugène-Amédée, chaudronnier, 39 ans, rue de la Préfecture.

Weiss Marie, épouse Doumerc, s.-p., 44 ans, rue Bouscarrot, 9.

Couderc Louis, menuisier-ébéniste, 64 ans, place St-James, 2.

Cambon Eugénie, épouse Besse, s.-p., 58 ans, St-Georges.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 3 juillet 1921, par la

Pharmacie ARTIGUE, rue Président Wilson

A quoi bon ! Madame.....

A quoi bon une toilette élégante si elle pare un corps malade !... Le chic de votre robe dissimulera difficilement vos souffrances. Avant d'aller chez le meilleur faiseur, rendez donc votre estomac rebelle et votre peau impeccable.

L'eau SAINT-MARTIAL est le meilleur remède contre les affections du tube digestif et de la peau. L'eau SAINT-MARTIAL doit se trouver dans toutes les bonnes pharmacies. Dépositaire général à Cahors : M. Paul ORLIAC, pharmacie normale.

OUI, MAIS.....

La FEMME CHIC Habille mieux

Pédicure, manucure, ondulation, teinture, postiche en tout genre. Soins spéciaux contre la chute des cheveux avec de nouveaux appareils électriques par M. POPOVITCH, 4, rue Marchal Poch, CAHORS.

FOIRE DE BORDEAUX

Nous enregistrons avec plaisir le magnifique succès obtenu à la Foire de Bordeaux par la

FRANCISCAINE

Liqueur digestive incomparable Se trouve dans toutes les bonnes maisons

Les Vertus des Plantes

La Nature est un grand laboratoire. L'humanité manie les plantes depuis ses origines ; et cependant nous ne savons reconnaître encore tout ce qu'œuvre d'horizons l'étude de la botanique médicale. Cette science nous apparaît presque comme à ses débuts. La consulter, la considérer comme elle doit l'être, à la façon d'une nécessité, c'est chercher dans les lois de la vie des éléments précieux et réels, riches et favorables pour conserver et améliorer la santé de tous ceux qui souffrent.

Herboristerie Médicale, Villa des Tours, quai Caveignac, CAHORS.

Mercure

Obsèques. — Dimanche, la commune de Mercure a fait d'imposantes funérailles à l'un de ses enfants, que l'on venait de ramener du front. M. Louis Henras, ancien rédacteur à la Préfecture du Lot, était parti dès les premiers jours de la mobilisation, et, quelques mois après, il expira à l'Hôpital de Bar-le-Duc de suites de maladie contractée aux tranchées.

C'était un jeune homme d'une rare douceur de caractère, d'une affabilité charmante, d'une bonté exquise, ayant toujours une parole aimable aux lèvres, et toujours en quête d'une prévenance, d'un menu service à rendre.

Aussi toute la population était-elle, avec une émotion difficile à contenir pour rendre un suprême et éclatant hommage au vaillant Poilu qui pieusement était mort pour la Patrie. Des fleurs à profusion, étaient parés les premiers jours de la mobilisation, et, quelques mois après, il expira à l'Hôpital de Bar-le-Duc de suites de maladie contractée aux tranchées.

C'était un jeune homme d'une rare douceur de caractère, d'une affabilité charmante, d'une bonté exquise, ayant toujours une parole aimable aux lèvres, et toujours en quête d'une prévenance, d'un menu service à rendre.

Aussi toute la population était-elle, avec une émotion difficile à contenir pour rendre un suprême et éclatant hommage au vaillant Poilu qui pieusement était mort pour la Patrie. Des fleurs à profusion, étaient parés les premiers jours de la mobilisation, et, quelques mois après, il expira à l'Hôpital de Bar-le-Duc de suites de maladie contractée aux tranchées.

C'était un jeune homme d'une rare douceur de caractère, d'une affabilité charmante, d'une bont

des de l'Association, les meilleurs souhaits de bienvenue à M. le Préfet du Lot et le commerce d'avoir bien voulu accepter la présidence de ce banquet. En dressant le programme du banquet, le Comité d'organisation a tenu compte de la personnalité du Gouverneur, il montre l'importance primordiale de ses devoirs et de son rôle politique de ces fonctionnaires.

Il n'est pas de droit ni d'être hostile ni même d'être indifférent au régime républicain; ils doivent être les loyaux serviteurs des institutions que le pays s'est librement données; mais ils ne sauraient être des dominés; ils ne sauraient être des agents politiques, des propagandistes d'un programme et les serviteurs d'un homme ou d'un groupe; ils doivent rester les serviteurs du pays et de la République.

Il n'est pas à cacher leurs opinions personnelles; ce serait une abdication qu'il ne sonnerait pas de la démocratie; mais ils doivent s'efforcer au-dessus des rivalités des hommes et des partis et enseigner à leurs élèves les principes républicains: l'amour de la justice, de la Patrie, le respect des opinions et des croyances et l'usage raisonnable de la liberté.

Il n'est pas à cacher que l'École normale est la maison communale où flotte, non pas le drapeau d'un parti, mais le drapeau de la France. Il ajoute avec juste raison, que quelques mois plus tard, les élèves conduits très souvent par leurs maîtres provenant pour le Lot surtout, des vallées populations rurales ont formé les cadres de la défense de la République. Le Président remercie ensuite les invités, et il a un mot aimable pour tous.

Il parle ensuite des revendications du personnel et de l'action corporative pendant l'année. Il examine la question des traitements et montre que la crise de recrutement ne saurait être résolue par le vote de la récente loi. La perception des traitements, en effet, n'a été votée et les jeunes instituteurs ont eu à souffrir de la situation administrative qui offre plus d'avantages que d'enseignements primaires ou secondaires. Il ajoute que les groupements corporatifs n'ont pas su s'entendre pour obtenir satisfaction et d'ailleurs, les organes organiques volés au même temps que les traitements n'ont pas suffisamment étudiés et les projets sont modifiés d'une séance à l'autre. Quoi qu'il en soit, les membres des divers ordres d'enseignement veulent être traités comme les autres fonctionnaires et rien de plus.

Le Président traite aussi la question des nominations et promotions. Les Amicales ont assuré d'ailleurs la stabilité des maîtres dans leur poste, mais au point de vue de l'avancement on entend des réclamations; certains prétendent encore que la faveur est quelquefois sur le mérite; on en fait remonter la cause soit dans l'interférence des hommes politiques qui, le plus souvent, préfèrent à s'en tenir à s'occuper soit dans la façon dont l'Administration apprécie les mérites de chacun. Il faut bien reconnaître qu'il est bien difficile de donner à chacun son dû, car il faut tenir compte d'une multitude d'intérêts, parfois contradictoires. Mais le fait est qu'il y a des suspicions, celles-ci seraient-elles injustifiées. Il faudrait l'enlever et le faire disparaître, ce qui constitue évidemment une tâche complexe et difficile à résoudre. On pourra peut-être obtenir un résultat par le vote d'un statut sérieusement étudié, donnant des garanties nécessaires au point de vue d'avancement, promotions, etc., mais il serait bien difficile et précis de le rôle de ceux qui pourraient avoir qualité pour intervenir, les représentants de l'Administration, élus du suffrage universel, représentants du personnel. On pourrait alors orienter l'action corporative vers l'amélioration des services en général et les progrès de l'enseignement en particulier.

Le Président de l'Association, M. le Préfet et de tous les maîtres, à tous les membres de l'Association et à leurs familles.

Les vifs applaudissements qui ont souligné les divers passages de cette allocution ont prouvé que le sympathique Président avait traduit les sentiments de l'assemblée.

Discours de M. Brunet
M. Brunet associe la Société de secours mutuels aux souhaits, aux remerciements et aux regrets exprimés par le Président de l'Amicale.

Il dit ensuite tout le plaisir qu'éprouvent les membres de la Société à se retrouver avec leurs chefs dans ces réunions qui resserrant les liens d'estime et de réciproque confiance. Puis, après avoir insisté sur la valeur éducative de la mutualité et sur la nécessité de développer la Société de secours mutuels, il exhorte tous les jeunes collègues à faire acte de solidarité en se faisant inscrire comme membres actifs de l'association.

« Je le vole mon verre, dit-il en terminant, en remerciement de nos invités, je bois au prompt rétablissement de M. l'Inspecteur d'Académie et de M. l'Inspecteur primaire de Figeac, à votre santé, chers camarades, à celle de vos familles, à notre union toujours plus étroite par la mutualité. (Vifs applaudissements.) »

Discours de M. Philippot
La parole est à M. Philippot, Directeur de l'École normale. Au moment où M. le Directeur se lève, une immense acclamation s'élève de tous les points de la salle.

M. Philippot remercie l'Amicale du soin qu'elle prend d'associer chaque année les deux écoles normales et les écoles corporatives. Puis il profite de l'occasion pour répondre à certaines questions qui lui ont été posées, à Mme la Directrice et à lui-même, sur la récente réforme des écoles normales et sur les conférences qui viennent d'être inaugurées à l'École normale d'instituteurs.

Les détails qu'il donne sur le contact plus étroit désormais assuré entre les écoles normales et les écoles corporatives, l'adaptation générale qui vient d'être réalisée, les observations sérieuses et graves, bien qu'envoyées d'une ironie souriante, qu'il a présentées sur le progrès en matière d'éduca-

tion et sur l'esprit avec lequel les anciens doivent accueillir la réforme nouvelle et concourir à sa réussite; intéressent vivement l'assistance.

M. Philippot, avec son verbe au progrès de l'École laïque par l'école normale rénovée par les nouveaux programmes et la nouvelle organisation. Une longue ovation est faite au sympathique directeur de l'École normale en l'honneur de quel un triple honneur est fait. Au nom de la ville de Figeac, M. le Dr Pezet, Conseiller général, maire, souhaite un cordial bonjour à tous ses hôtes, et porte un toast couvert d'applaudissements au triomphe de l'école laïque.

M. Doumer, Inspecteur primaire, adresse au nom de tous les instituteurs l'hommage de leur profond respect et de leur complet attachement, avec leurs vœux de rétablissement de M. l'Inspecteur d'Académie ainsi qu'à son collègue M. Besse, victime d'un accident. M. Doumer lève son verre à l'union des instituteurs dans la sagesse, la raison et le devoir et à la prospérité des deux Associations.

M. A. Bergeron, au nom de la presse républicaine, remercie les instituteurs de leur aimable invitation, les assure du concours de la presse, pour la défense de l'école laïque, dont la tâche avant et pendant la guerre, fut particulièrement bien remplie, et qui reste plus que jamais le vrai patronage démocratique de la jeunesse française.

M. le Préfet prononce un éloquent discours dans lequel il dit sa satisfaction de présider cette réunion, empreinte d'une franche cordialité. Puis il fait l'éloge du personnel enseignant. Nos instituteurs, dit-il, ont le droit d'être fiers de leur œuvre. Nos institutrices ont le droit de l'être non moins; car au sein des mêmes équipes patriotiques, les femmes françaises ont toujours été à la hauteur de l'héroïsme des combattants.

Les traditions de vos aînés vous les suivrez fidèlement; en son surs, avec le même zèle et le même patriotisme; et vous formerez comme eux pour l'avenir des générations nouvelles dignes du glorieux passé de la France. La France vous est reconnaissante de vos services. M. le Préfet termine son discours, en levant son verre en l'honneur de tous les membres de l'enseignement et il porte un toast à M. le Président de la République.

De vifs bravos saluent les paroles de M. le Préfet. Le banquet est terminé. Le soir, un grand bal a eu lieu auquel ont pris part de nombreux danseurs.

Nous adressons de vives félicitations aux organisateurs de cette belle fête.

Cajarc
Théâtre Cabard. — L'excellente troupe Cabard vient de donner deux brillantes représentations au Cabarc assisté et applaudit à tout rompre.

Les prochaines représentations auront encore plus de succès maintenant qu'on peut apprécier la valeur des artistes. Concerto de Paris. — Notre excellent ami M. André Fréjaville vient de remporter un premier accessit de chant.

Floirac
Compatriote. — Nous avons appris avec plaisir que notre brave compatriote Victor Barrière, commis principal des postes à la Recette centrale, doit recevoir aujourd'hui 3 juillet, à une grande cérémonie donnée au Trocadéro sous la présidence d'un membre du gouvernement, la médaille d'honneur d'argent de la Société nationale d'encouragement au bien. M. Barrière, qui revient tous les ans au pays natal, est un vrai mutualiste; il est président de la Société « Le Prévoyant immédiat des P. T. D. du département de la Seine », de plus il est trésorier de la Grappe du Quercy.

Toutes nos félicitations à M. Barrière.

Gourdon
Probité. — Jeudi, jour de foire à Gourdon, M. Joseph Thomase, de Caussade, installa son banc pour la vente de chapeaux de paille, forcé à sa nièce, Mlle Henriette Gastagnou, de Caussade, âgée de 18 ans, aperçut une planche un portefeuille.

L'ayant ramassé, elle constata qu'il contenait une assez forte somme d'argent. Elle fit part de sa trouvaille à son oncle qui, aussitôt, décida de faire publier la trouvaille. Le soir, vers 5 heures, le portefeuille fut réclamé par un propriétaire de St-Clair qui fut très heureux de rentrer en possession de son argent et qui remercia très chaleureusement les honnêtes marchands auxquels de vives félicitations furent adressées.

Salviac
Amélioration. — Nous sommes les premiers à constater les améliorations qui se produisent dans notre canton; nous avons remarqué que nos routes dans les divers cantons et dans l'angle droit étaient parfois dangereuses, or depuis quelques jours les arbres et buissons qui échevaient la vue à ces endroits ont été coupés, de cette façon des accidents pourront assurément être évités.

Nos félicitations à l'Administration des Ponts-et-Chaussées. Au Conseil municipal. — Lors de la dernière réunion du conseil municipal, une somme de 3.500 francs a été votée pour les réparations à la halle aux grains; 500 francs pour l'étude du projet d'adduction d'eau; 700 francs pour l'entretien de la ville et une somme de 7.000 francs pour le chemin de Bouyssi à Florimont-Gaumiers. L'élargissement de la rue Basse est commencé et déjà la maison-Coudere est démolie. Nous espérons que notre conseil municipal ne s'arrêtera pas dans la voie de l'amélioration de notre cité.

Vailiac
Compatriote. — Notre compatriote Jean-Louis Ducos qui depuis de longues années est facteur des postes à Paris doit recevoir aujourd'hui au Trocadéro à Paris, la médaille de bronze de la Société nationale d'encouragement au bien.

Bien qu'ayant quitté notre commune depuis longtemps, notre compatriote y revient tous les ans et nous espérons que, bientôt à la retraite, il viendra se fixer complètement parmi nous où il a l'amitié de tous. Fervent mutualiste, il s'est toujours occupé des sociétés postales de prévoyance, aimant à rendre service aux compatriotes. Il a toujours fait partie des sociétés lotaises à Paris.

A l'ami Ducos, abonné au Journal du Lot, depuis plus de 20 ans, toutes nos félicitations.

Souvenirs de campagne

Mobilisation et départ en campagne du 131^e R. I. T.

Au 2 août 1914, la mobilisation générale, qui, il faut le reconnaître, avait été minutieusement préparée par notre état-major, se fit avec une surprenante rapidité et sans donner lieu au moindre incident, grâce aussi à l'enthousiasme général qui soulevait alors, en France, toutes les couches sociales, fit accepter ce grave événement comme une impérieuse nécessité patriotique à laquelle on ne pouvait songer à se soustraire.

Le 6 août, le 7^e R. I., cantonné en ville depuis déjà plusieurs jours, quitta Cahors au milieu d'un délire général et des ovations enthousiastes de la population qui couvrit littéralement de fleurs cette jeune phalange dont le rayonnement patriotique et la jeune insouciance faisaient plaisir à voir; l'embarquement du 207^e R. I. suivit à quelques jours d'intervalle, le 9 août, et donna sensiblement lieu aux mêmes patriotiques démonstrations. Mobilisé dès le 4 août 1914, le 131^e R. I. T. séjourne à Cahors, caserne Bessières, jusqu'au 11 août, pour s'habiller, s'équiper et opération encore plus longue et laborieuse se constitua en compagnies avec des cadres réguliers.

Il assista donc au départ de ses deux frères puînés, le 7^e et 207^e, qu'il ne devait plus revoir, malgré la longueur de la campagne, et, lorsque sonnera pour lui l'heure fatale, c'est tout à peine s'il est parvenu à se mettre sur pied, par suite de la fièvreuse et incohérente pagaille qui présida à sa naissance, aucun homme de l'art n'étant là pour diriger sa formation. Un ordre avait paru, en effet, disant que le plan de mobilisation comportait que les effectifs de chaque compagnie, dont le nombre était fixé à 8, ne devaient pas dépasser 250 hommes, gradés compris, exception faite cependant pour la C. M. qui à l'instar de la C. H. R. restait encore à l'état embryonnaire, alors que par la suite cette dernière ne devait pas tarder à devenir numériquement la plus nombreuse.

Or la plupart des compagnies comptaient un minimum de 320, 350 et même 370 mobilisés, de telle sorte que chacune d'elles avait un fort excédent à laisser au dépôt; aussi c'est dans le roubarba continu, que suivant les rumeurs quotidiennes qui circulaient à la caserne, chacun voulait tout à tour, aujourd'hui être compris dans le nombre des partants et le lendemain au contraire figurer parmi ceux désignés pour rester.

La pagaille et l'incohérence sont telles qu'on ne sait finalement à qui distribuer les énormes approvisionnements en pains, biscuits, conserves, vivres de réserves, outils et munitions, qu'en toute hâte les compagnies ont dû aller toucher, avec des moyens de fortune, dans les divers magasins de l'intendance. C'est ainsi que le jour même du départ, il restera répandu dans les diverses chambres de la caserne, d'immenses quantités de vivres de toute sorte et même de munitions, restés sans emploi, parce qu'en fin de compte, dans la précipitation du départ, on en est réduit à dire que ceux qui en veulent en prennent... or, ceux qui en prennent sont peu nombreux!

Au milieu de ce branle-bas de départ, où tout le monde perd la tête, lames et les poutrelles, arrachés de là par toutes les tempêtes, semblaient s'amasser à côté et l'on vit, tout à coup, une maison confortable sortir du Roc et Marie-Adèle s'y installer.

D'où venait l'argent? Un jour, une meunière du bas pays, en passant devant le Roc, était tombée de voiture et s'était gravement démis le pied. Marie-Adèle la soigna et la guérit. Cela fit du bruit et lui amena d'autres clients. Il réussit merveilleusement. Mais peu à peu, ce ne furent pas seulement les estropiés qui frappèrent à sa porte; il y eut bientôt les malades, les souffreteux, les femmes enceintes, les vieux, les jeunes, toute la contrée. Il ne prenait pas cher, presque rien, acceptant tout, même les dons en nature, les poules, les dindes, quel revendeur, les pommes de terre dont il vivait toute l'année, les pommes dont il faisait du cidre, le sucre et du café; c'était ainsi une concurrence d'autant plus redoutable aux médecins que les paysans sont défiant pour la science qui les effraie, et naturellement portés à s'adresser à leur égal, dont la blouse attire leur confiance, et dont les étranges pratiques superstitieuses séduisent leur imagination en s'adressant à leur crédulité.

Il n'y eut pas de jour où quelque guimbarde, attelée du robuste petit cheval ardennais, ne montât jusqu'au Roc, amenant un malade chez Marie-Adèle. Et comme sa réputation se répandit rapidement, comme on ra-

force est donc de laisser tout aller à vau-l'eau. Pas un sergent-major, pas un capitaine n'a pu parvenir à rassembler une seule fois sa compagnie au complet, pour établir un contrôle sérieux de l'effectif qu'il doit emmener avec lui; à tel point qu'à la gare, au moment même de l'embarquement, un certain nombre de soldats qui se trouvaient normalement compris parmi ceux désignés pour rester provisoirement au dépôt, viennent s'ajouter de leur plein gré aux compagnies qui embarquent, alors que d'autres en plus petit nombre il est vrai, pris de nostalgie, se dissimulent et sans rien dire regagnent paisiblement le quartier.

A sa formation, à Cahors, le 131^e comprenait exclusivement des hommes de cinq classes, allant de 1899 à 1895, c'est-à-dire de 35 à 39 ans. Son départ de la caserne eut lieu le 11 août, en plein midi, par une chaleur accablante qui eût tôt fait de faire fondre l'entraîné et la belle ardeur de ces vieux poilus, d'ailleurs dépendant de faire bonne figure en défilant sur les Boulevards, au milieu d'un imposant concours de la population qui fit à ces « pépères » une ovation discrète; mais les lourds effets neufs dont ils étaient vêtus, leurs cartouchières gonflées de pesantes cartouches, leurs épaules surchargées d'un sac monumental et serrées par d'innombrables courroies, ne tardèrent pas à ralentir sérieusement leur allure qui se poursuivait dans un véritable ruissellement de sueur.

Pour comble de malheur l'embarquement du 1^{er} bataillon ne s'effectua que vers les 4 ou 5 heures du soir, le 2^e devant suivre à une heure d'intervalle; c'est donc encore plusieurs heures que le régiment doit stationner sous un soleil de feu, le long des voies de la gare des marchandises et déjà d'assez nombreuses cas d'insolation se produisirent.

Le signal de l'embarquement est enfin donné; aussitôt on se précipite au petit bonheur dans le wagon qu'on a devant soi, sans se préoccuper évidemment de savoir si on se trouve réellement avec son unité, chose d'ailleurs qu'il serait malaisé de savoir, aucun rassemblement préalable, sauf celui du départ, n'ayant permis de connaître les gradés ni les hommes avec lesquels on devait marcher.

Puis le train s'ébranle, et tous alors de constater avec une visible satisfaction, que les prévisions annoncées paraissent se réaliser; nous partons bien réellement pour le midi, puisque nous lui voyons prendre la direction de Toulouse.

Sur cette heureuse constatation qui rassène bien des visages et non des moindres, on se débarrasse vivement de son « fourbi » et après avoir au préalable changé de chemise, aussi mouillée que si elle eût été plongée dans le Lot, chacun se met en devoir de vivre sur ses approximations personnelles, dont nous sommes tous abondamment pourvus, sans se soucier autrement de la destination inconnue vers laquelle maintenant le train roulait. Et puis se disait-on: nous partons pour si peu de temps!...

Cependant il roula longtemps, bien longtemps ce train-là, et nous lui vîmes brûler, tour à tour, durant la nuit et le jour qui suivirent, les gares de; Montauban, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Cette, Montpellier, Nîmes, Tarascon, Arles, Marseille, Toulon et enfin à l'extrémité Est du département du Var, Les Arcs-sur-Argens et Le Muy, qui étaient, nous l'apprenons alors, le point terminus de notre randonnée ferroviaire.

Il est nuit noire, voilà près de trente heures que sans désemparer nous traînions en chemin de fer par une température tropicale et si ce n'était que déjà chacun d'entre nous s'était organisé pour passer en wagon cette deuxième nuit, c'est vraiment avec un réel soupir de soulagement que nous entendons enfin les employés s'évertuer à crier: Le Muy! Le Muy!... tout le monde descend de voiture!...

Georges MURAT.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.
L'ex-empereur Charles

De Vienne: L'ex-empereur Charles n'ayant pas obtenu la faculté de s'établir en Espagne s'est adressé à Paris afin de pouvoir séjourner sur la Riviera. On ne sait pas encore si la France lui accordera cette faveur.

Le match
De New-York: Malgré l'énorme publicité faite autour du match Carpenter-Dempsey, il reste 40 mille places à louer à 5 dollars l'une. Si 51.000 places ont été louées jusqu'à ce jour, pour une somme totale de 1 million 200 mille dollars, l'organisateur Richard estime que les frais généraux ne seront pas inférieurs à 954 mille dollars.

La crise italienne
De Rome: Le *Giornale d'Italia* croit savoir que M. Bonomi, chargé de former le Cabinet, établira un accord avec le parti populaire et aussi avec la droite, tout en s'appuyant sur les gauches. Il offrira le ministère des Affaires étrangères à M. Denava, président de la Commission des Affaires Etrangères à la Chambre.

Le *Epoca* dit que les socialistes observent une attitude bienveillante à l'égard de M. Bonomi.

La Chambre
La Chambre a terminé, ce matin, les débats sur les modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Angleterre et Irlande
De Londres: Le gouvernement britannique aurait l'intention de relâcher immédiatement tous les membres du Dail Firiann, actuellement en prison et contre lesquels des accusations graves n'ont pas été dirigées.

Durant toute la journée d'hier, M. de Valera a continué à conférer avec les membres de son parti.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1^{er} Juillet 1921.

La séance d'aujourd'hui a été satisfaisante et malgré la réserve observée par le grand public, la cote se relève sensiblement en clôture. On a surtout remarqué de nombreux rachats de vendeurs. Quant au comptant, il n'est toujours pas brillant. Les changes n'ont pas beaucoup varié et nos rentes françaises sont demeurées calmes aux environs de leurs cours de la veille.

Banques très fermes en clôture: la Paris 1.300, Union Parisienne 830, Lyonais 1.365. Navigations irrégulières: Suez 5.025, Chargeurs Réunis 608, Transatlantique 256. Cuprifères fermes, notamment le Rio qui s'avance à 1.460, Tanganyika 60. Industrielles russes soutenues: Naphte 349, Bakou 2.590, Lianosoff 442, Platine 538, North Caucasian 59. Pétrolières irrégulières: Eagle lourde à 275, Shell 259, Royal Dutch 20.400, Colombia 555. Diamantifères très fermes sur des avis plus optimistes concernant le marché des diamants: de Beers 512, Jagersfontein 111, Mines d'or soutenus, Crown Mines 83, Rand Mines 99, Goldfields 43. Coutechoutières lourdes: Financière 85, Padang 417. En valeurs diverses hausse de la Pénarroya à 1.048, Kuhlmann 585, Gafsa 623, Sucreries d'Egypte 654, Say ordinaire 1.240.

LAINES FILÉES. Maison de PARIS recherche représentant pour placement laines teintes 2 fils pour bonneterie. Ecrire: Ed. CHAPUIS et Cie, 52, rue d'Amsterdam, PARIS.

A VENDRE
Une Vigne en plein rapport
avec maisonnette et citerne voutée
située dans la Combe de Méjanet
S'adresser à M. DURRANC, notaire à Cahors.



HERNIEUX décourages, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves récentes:

« M. P. Michel, « Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement. »
« Toulouse, 30 novembre 1920.
« Docteur David, 15, rue Bouquières. »
Gardelle Pierre, à Saint-Léon (Haute-Garonne).
Salers Pierre, à Saint-Sornin (Tarn).
Traverse Louis, adjoint à Nizas (Gers).
Marignan Louis, à Saint-Soubert (Hérault).
Mégane Jean, à Rodelle (Aveyron).
Escudé Jean, à Sarric (Hautes-Pyrénées).
Limousin Casimir, à Agassac (Haute-Garonne).
Michel Léon, à Hérpian (Hérault).
Girou Eugène, à Graissessac (Hérault).
Escaré Alban, à Beziers (Hérault).
Castéra André, à Labatut (Landes).
Louman Juliette, à Mazamet (Tarn).
Ame Bertrand, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Causse Paul, à Carles (Tarn).
Pidoux Alexandre, à Bèstria (Ariège).
Cauveignes Antoine, à Bibeil (Tarn).
Courret Pierre, à Saleich (Haute-Garonne).
tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.

Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves; aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., de profiter des passages à: Sarlat, mar. 5 juil., Hôtel des Voyageurs. Labastide-Murat, lun. 11 juil., Hôtel de la Poste. Cahors, mar. 12 juil., Hôtel Fournier. Figeac, ven. 15 juil., Hôtel des Voyageurs. Terrasson, dim. 17 juil., Hôtel des Messageries. Brive, lun. 18 juil., Hôtel de Bordeaux. Beaulieu, mar. 19 juil., Hôtel de Bordeaux. Saint-Céré, mer. 20 juil., Hôtel Mollinet. Lacapelle-Marival, sam. 23 juil., Hôtel Brunet. CAHORS, dim. 24 juil., Hôtel des Ambassadeurs. Cahors, lun. 25 juil., Hôtel Gazeaux. Luzerny, mar. 26 juil., Hôtel Cavalier. Cahors, mer. 27 juil., Hôtel Cavalier. Gramat, jeu. 28 juil., Hôtel de Bordeaux.

Chutes de Matrices — Prothèse
Prof MICHEL, 1, rue Hélot (Allées Jean-Jaurès), Toulouse.

AUTO
COURSES, PROMENADES, EXCURSIONS
Voiture confortable — Prix très modérés
G. FAUVEL
Membre du Touring-Club de France
LABASTIDE-MURAT (Lot)

COMPAGNIE ASSURANCES, premier ordre « Incendie, Accidents », demandé: Agents, Représentants et toutes personnes susceptibles de pouvoir s'occuper d'assurances. Conditions très avantageuses. Ecrire avec références: Clément CANARD, 80, rue de Rome, PARIS (8^e).

L'Académie des Arts et des Sports
Cette compagnie nouvelle, appelée au plus brillant avenir, a pris pour marraines les *Annales*; et, dans le numéro de cette Revue qui paraît aujourd'hui, vous lirez, à ce propos, sous les signatures de Henry Bordeaux, Emile Boutroux, Maurice Barres, Francis de Croisset, Albert Lambert, Jacques Mortane, Rouhier, — des choses fort intéressantes. Ce numéro est d'ailleurs, comme à l'ordinaire, rempli de vivants articles.

Partout 75 centimes. Abonnement d'été, 3 fr. par mois (4 numéros) en s'abonne, 5, rue de La Bruyère, Paris.

Conferencia publie le texte illustré des conférences de l'Université des *Annales*. Incomparable recueil de lectures. Le numéro 1 franc.

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR
Jules MARY

I

— Je suis à vous tout entier... je vous aime de tout mon cœur...
C'était plutôt Germaine qu'il regardait.

Le lendemain, le baron et M. Grandier chassèrent au chien courant jusqu'à midi. Et après déjeuner, tout le monde en bande se dirigea vers Tournaveaux. Il y avait longtemps que les jeunes filles, la tante surtout, désiraient rendre visite à un bizarre personnage, le sorcier, comme on l'appelait: Marie-Adèle Berriat, père de Jean le Noir, Marie-Adèle habitait une ferme isolée, sur la hauteur, dépendant de Tournaveaux: le Roc-Martin. Il vivait seul avec son fils, et même, père et fils, tout en s'aimant, ne se voyaient guère, car Marie-Adèle se renfermait en sauvage dans une retraite, derrière le Roc, où disait-on, il manipulait des sortilèges.

Nous n'ajouterons rien à ses habitudes, ni à sa physionomie, déjà fort en dehors par elles-mêmes, et nous ne faisons que copier fidèlement le personnage qui nous a servi de mo-

dèle. Il était âgé de soixante-quinze ans environ, et il était arrivé dans le pays cinquante ans auparavant. Il avait vécu misérablement, pendant les premiers jours. Les anciens de Tournaveaux se rappelaient ces détails-là très bien. Il paraissait intelligent et, tout en affectant de parler comme les Ardennais et même d'exagérer leur accent trainard, on le devinait instruit et sachant son instruction à plaisir. Pas de métier, par exemple. D'une inhabileté, d'une inexpérience vraiment curieuses. Il ne savait ni bêcher la terre, ni planter un poteau, ni fendre le bois, ni lier une botte de foin... un ignare pour tous les travaux de la campagne.

Cependant il vivait, employé chez les uns, chez les autres. Comment se fit-il qu'un matin on le retrouva installé dans un hangar abandonné, au Roc-Martin? Il y avait porté un escabeau et une pailleasse. Et il vécut là. Le soleil ne lui manquait pas, car haut perché sur la montagne, le hangard n'avait pas un arbre pour le protéger contre ses rayons. Le vent et la pluie ne lui manquaient pas non plus, car le hangar était si délabré que la moindre rafale criait de jours les murailles de boue, les étoilait, les crevaissant, emportant à chaque fois un peu de cette masure, comme la mer emporte, en défilant, la terre de certaines plages.

La masure, d'année en année, s'était modifiée pourtant. Le torchis, les

lames et les poutrelles, arrachés de là par toutes les tempêtes, semblaient s'amasser à côté et l'on vit, tout à coup, une maison confortable sortir du Roc et Marie-Adèle s'y installer. D'où venait l'argent? Un jour, une meunière du bas pays, en passant devant le Roc, était tombée de voiture et s'était gravement démis le pied. Marie-Adèle la soigna et la guérit. Cela fit du bruit et lui amena d'autres clients. Il réussit merveilleusement. Mais peu à peu, ce ne furent pas seulement les estropiés qui frappèrent à sa porte; il y eut bientôt les malades, les souffreteux, les femmes enceintes, les vieux, les jeunes, toute la contrée. Il ne prenait pas cher, presque rien, acceptant tout, même les dons en nature, les poules, les dindes, quel revendeur, les pommes de terre dont il vivait toute l'année, les pommes dont il faisait du cidre, le sucre et du café; c'était ainsi une concurrence d'autant plus redoutable aux médecins que les paysans sont défiant pour la science qui les effraie, et naturellement portés à s'adresser à leur égal, dont la blouse attire leur confiance, et dont les étranges pratiques superstitieuses séduisent leur imagination en s'adressant à leur crédulité.

Il n'y eut pas de jour où quelque guimbarde, attelée du robuste petit cheval ardennais, ne montât jusqu'au Roc, amenant un malade chez Marie-Adèle. Et comme sa réputation se répandit rapidement, comme on ra-

conta de lui des guérisons inespérées, à l'aide de moyens bien simples, d'un remède toujours le même et dont l'effet semblait universel, il n'y eut pas seulement que des guimbarde modestes, ferrailantes et disloquées, mais parfois des voitures de maître qui arrivaient à la maison du devin, amenant de riches vieillards dont la maladie avait résisté à la science éclairée des médecins les plus célèbres, et que conduisait auprès de l'humble sorcier l'espérance, fleur divine et tenace qui fleurit au cœur de l'homme jusqu'à la dernière seconde de sa vie!

Et c'est ainsi qu'avait vécu Marie-Adèle. La meunière, sa première cliente, la cause de sa fortune, étant devenue veuve, le sorcier l'épousa par reconnaissance et parce qu'elle était pauvre. Jean le noir naquit de ce mariage. Elle était loin maintenant, la masure boueuse ou cinquante ans auparavant Marie-Adèle avait abrité sa misère et son vagabondage. Elle s'était élevée, élargie, écartant autour d'elle, comme un arbre vigoureux, des rameaux sans nombre. Un vaste corps de bâtiments servait d'habitation, et les granges, les écuries, la bergerie, les hangars s'épaulaient autour, faisant ressembler le Roc-Martin à un petit hameau perché sur la colline, en lutte contre tous les vents des horizons! Tout cela avait fructifié, prospéré sous l'œil du maître, et les arpens s'ajoutaient aux ar-

pens, les tailles aux gaulis, les gaulis aux petites futailles, les petites aux grandes. Mais dans sa nouvelle fortune, le devin n'avait abandonné ni ses sortilèges, ni son remède infaillicable, ni la haute sécurité avec laquelle il prédisait l'avenir aux jeunes gens et aux jeunes filles. Souvent, jadis, et encore maintenant, lorsqu'il mettait la main à sa charrue, ou qu'il donnait des ordres aux garçons de labour, il s'arrêtait parce que des gens inconnus, venant de loin, arrivaient l'interrompre dans son travail pour lui demander conseil. Alors, il caressait, pensif, sa longue barbe blanche, regardait l'homme ou la femme de son œil bleu faïence, à la fois rêveur et narquois, et gravement, d'un pas lent et mesuré, il rentrait à la ferme en disant:

— Suivez-moi. Ici, dans les champs, les esprits s'effraient!... Je ne puis les évoquer que chez moi où ils sont familiers.
Alors tous rentraient au Roc, silencieux. Et Marie-Adèle examinait le sollicitateur, le palpaît, s'écartant pour lire un livre où il y avait une écriture singulière que personne n'avait jamais pu comprendre dans le pays. Puis, il faisait la potion en marmottant des phrases dans une langue inconnue. Il la donnait en ajoutant quelques conseils, et le malade sortait, déjà se portant mieux, parce qu'il avait la foi.
Aujourd'hui, la suprématie de Marie-Adèle était incontestée, mais il n'en avait pas toujours été ainsi.

Vingt ans auparavant, les médecins avaient porté plainte contre lui, pour exercice illégal de la médecine, à cause du tort considérable qu'il leur faisait. Il fallait maintenant toutes sortes de diplômes pour guérir son prochain, et le sorcier allait être traité devant les tribunaux. Son cas était mauvais. L'affaire eut un grand retentissement dans le pays, car Marie-Adèle n'était pas seulement redouté et respecté, comme on redoute et comme on respecte les choses auxquelles on se plaît à reconnaître une puissance mystérieuse, mais on l'aimait, ce vieillard qui jamais ne réclamait rien, n'envoyait jamais de notes d'honoraires, et jamais ne refusait un morceau de pain aux vagabonds en peine de travail qui, sur le plateau, faisant un détour pour passer devant le Roc.

Maria-Adèle ne s'emut pas outre mesure et reçut cordialement dans « son antre » la visite des gendarmes. Et aux paysans qui le questionnaient, il ne manquait pas de dire: — Ne tremblez pas pour moi... J'ai consulté les esprits... Ils ont parlé. — Et qu'est-ce qu'ils ont répondu, les esprits, père Marie-Adèle? — Ils ont dit que je sortirais de cette affaire-là blanc comme neige!

(A suivre)

Rédaction du Livret-Guide officiel de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans (service d'été 1921). La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du Public qu'elle vient de procéder à la rédaction de son Livret-Guide dont la publication avait été interrompue par la guerre.

Rappelons que ce document très apprécié contient, indépendamment de la partie horaire, des renseignements généraux sur les billets ainsi qu'un texte descriptif et illustré sur les contrées desservies par le réseau.

Cette publication est mise en vente, au prix de 2 francs l'exemplaire, dans les principales gares, Agences et Bureaux de ville de la dite Compagnie.

PAPIERS PEINTS
SOLDÉS
à 1 fr. 25 le rouleau

Stores en bois depuis 6 fr. 50 le mètre
Veuve RIVIÈRE
Ameublements
8, Rue Georges-Clemenceau

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.



La Phosphiode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE de ROMORANTIN (Loir-&Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DETACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRÉS A AIR etc... etc...

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF EXCEPTIONNEL)
VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité
LIVRAISON IMMÉDIATE AU CAMP DE PRUNIER (à Romorantin service automobile pour les visiteurs)
Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

P. RIQUIER, directeur général des ventes, 15, rue de Castellane, PARIS (8^e).
M. FAVEROT, directeur des ventes au Camp de Pruniers.
Téléphone : Camp de Pruniers à Romorantin.

VÉRITABLE BAISSÉ DE PRIX PARIS-LONDON VÉRITABLE BAISSÉ DE PRIX

(Ouvert tous les dimanches et jours fériés jusqu'à Midi)

GRAND CHOIX DE VÊTEMENTS TOUT FAITS

COMPAREZ nos Prix nos Qualités nos Modèles notre Coupe	HOMMES-DAMES Réassortiments complets de Belles Draperies pour COSTUME SUR MESURE depuis 190, 200, 240, 250 fr. dans toutes les nuances (Coupeur de premier ordre) spécialement attaché à ce Rayon	ÊTRE HABILÉ à PARIS-LONDON confère le MAXIMUM d'élégance et de confort	
	Atelier de Couture le plus important		Livraison rapide
	Maison SOURDOIRE, 4 rue du Lycée, CAHORS		

Ateliers de mécanique générale
Exécution de tous travaux
sur dessins et modèles
TAILLAGE D'ENGRENAGES
Traitements thermiques
Travaux de rectification sur machines spéciales
De CEZAC (Périgueux)

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Marché de La Villette

30 Juin 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENAVU	PRIX PAR 12 KIL		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	2.238	419	2,60	2,40	2,00
Vaches...	2.183	180	2,80	2,50	2,25
Taureaux...	9.086	319	»	»	»
Moutons...	3.580	»	4,60	4,40	4,20

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises.

A la Femme Chic

4, rue Président Wilson
(ancienn^e rue du Lycée). — CAHORS

Mode de Paris

Maison de Couture occupant le plus nombreux personnel de la contrée et livrant rapidement sur Mesure :

Costumes (coupe parisienne), Robes de Ville et de Soirée, Robes de Mariée, Manteaux, Capes, Blouses, Casaque, Lingerie, Trousserac, Layettes.
"A la Femme Chic" il n'y a pas d'anciens stocks de tissus ; les prix sont établis au dernier cours et défient toute concurrence à qualité égale.

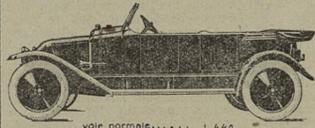
NOTRE RÉCLAME pendant les mois de Juin et Juillet seulement

Ravissantes Robes d'Été, sur mesure, en Tissus Haute Nouveauté

pour Dames 59 fr.	pour Jeunes Filles 49 fr.
-----------------------------	-------------------------------------

La 10 HP. Renault

Le Nouveau Modèle 10 HP. 1921



Torpédo 3 places : Prix 18.500 Fr.
Torpédo 4 places : Prix 19.500 Fr.
(PNEUS & TÂLE COMPRIS)

Carrosserie luxueuse. Accessoires nickelés. Coffres latéraux le long des marches.

Le Nouveau Torpédo 10 HP. 1921 est visible et peut être essayé

REPRÉSENTANT

M. FAUGE
Mécanicien

49, Boul^d Gambetta

En face le Tribunal.

La vaseline et la glycérine bouchent les pores et empêchent la peau de respirer, c'est pourquoi DULCI a exclu ces corps de sa Crème neige.
Parfumerie E. POPOVITCH, 4, rue Maréchal Foch.

SOLDATS

Paul WAROQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

ETUDE

M^r Jean MÉRIC

AVOÜÉ A CAHORS
5, rue Georges Clemenceau,

EXTRAIT

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu entre Madame Lucie-Gabrielle TOURNIE, lingère, demeurant à Toulouse, Pont des Demoiselles, Maison Pauly, et M. Alexandre THELL, ancien boulanger, son mari, demeurant à Cahors, par le tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-un, enregistré, Il a été prononcé le divorce a été prononcé d'entre les dits époux TOURNIE-THELL, au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari.

Pour extrait :
Cahors, le 30 juin 1921.
Signé : J. MÉRIC.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 17 décembre 1920)

Étude de M^e Jean MÉRIC, Avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5
Successor de M^{es} CHATONET et LACOSSE

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A SUITE DE LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

Du neuvième lot des immeubles sis à Concots canton de Limogne (Lot), et dépendant des successions des époux Jean RAMES et Marie VINEL, quand vivaient propriétaires demeurant à Concots et de celle feu Paulin RAMES, fils des précédents.

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI VINGT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, A DEUX HEURES DU SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en vertu et en exécution d'un premier jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Cahors le neuf juillet mil neuf cent vingt, enregistré et signifié à avoué, lequel jugement ordonnait le partage des successions de Jean RAMES et Marie VINEL, quand vivaient mariés, propriétaires à Concots où ils sont décédés, le mari en mil neuf cent sept et son épouse en mil neuf cent quatorze — ainsi que de celle de Paulin RAMES, leur fils, décédé lui-même en mil neuf cent seize — et désignait comme expert Maître RAMES, notaire à Limogne, avec un mandat énoncé au dit jugement ;

Que le dit Maître RAMES ayant déposé son rapport au Greffe du Tribunal civil de Cahors le neuf mars mil neuf cent vingt et un, et un second jugement également signifié à avoué ayant été contradictoirement rendu à la suite de ce rapport par le même Tribunal à la date du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt et un, lequel jugement homologuait le rapport dressé par le dit expert et ordonnait préalablement au partage des successions sus-énoncées la licitation des immeubles en dépendant.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :
Madame Eulalie RAMES, veuve VERNET, négociante, demeurant et domiciliée à Concots, demanderesse, ayant Maître Pierre DESPRATS, licencié en droit pour son avoué constitué, près le Tribunal civil de première instance de Cahors, lequel occupera pour elle avec élection de domicile en son étude au dit Cahors, rue du Portail-Alban, numéro dix.
d'une part.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame Berthe LUFFAU, épouse de Monsieur BACH Gabriel et de ce dernier, propriétaire, demeurant et domiciliés ensemble à Concots, le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, défenseurs ayant Maître François SEGUY pour leur avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, d'autre part.

Mademoiselle Suzanne RAMES, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à Paris, Faubourg Saint-Martin, numéro quatre-vingt-dix-neuf, assistée de son curateur Monsieur FAUCLOUX, le dit Monsieur FAUCLOUX demeurant et domicilié à Paris, rue Greneta, numéro trente-huit, pris comme curateur à l'émancipation de cette dernière et pour la validité ;

Monsieur Romain RAMES, précédemment en état de présomption d'absence et représenté alors par Maître Léon BOUYSSOU, notaire à Cahors, aux termes d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Cahors à la date du quatorze mai mil neuf cent vingt ;

Monsieur Auguste VINEL, Sous-Inspecteur de la Compagnie d'Orléans, domicilié à la Flèche, pris en sa qualité de légataire universel de feu André RAMES, décédé ;

Madame Marguerite LACOSTE, épouse de Monsieur Jean HANDY, libraire, et de ce dernier, demeurant et domicilié ensemble à Uzerche

(Corrèze), le mari pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse ;

Mademoiselle Mésange LACOSTE, célibataire majeure, domiciliée à Uzerche chez les époux HANDY, susnommés ;

Monsieur Louis LACOSTE, domicilié à Guayaquil (Équateur) ;

Monsieur Léon LACOSTE, gardien de prison, demeurant et domicilié à Paris, rue Broca, numéro cent treize, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Pierre LACOSTE, actuellement soldat à Casablanca, le dit Monsieur LACOSTE pris en sa sus-dite qualité à raison de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre le dit mineur et M. Louis LACOSTE, susnommé, son tuteur ;

Tous les susnommés, défenseurs, ayant Maître Pierre DESPRATS pour leur avoué constitué près le Tribunal civil de première instance de Cahors, encore d'autre part.

Il a été procédé le VENDREDI PREMIER JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, pardevant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement du vingt-cinq mars mil neuf cent vingt et un précité, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, en douze lots, des immeubles ci-après désignés et dépendant des successions de Monsieur Jean RAMES et de Madame Marie VINEL, mariés, aujourd'hui décédés, et de celle de Monsieur Paulin RAMES, également décédé.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de Maître Pierre DESPRATS, avoué à Cahors, et dé-

posé au greffe du tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION DES immeubles à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES ET DU PREMIER PLACARD

NEUVIÈME LOT

Le neuvième lot comprendra :
Un immeuble en nature de vigne, porté à la matrice cadastrale de la commune de Concots sous les numéros cent seize partie (116 p), cent seize partie (116 p), section B, au lieu dit « Le Foiral » ou « Vigne du Couvent », pour une contenance approximative de seize ares sept centiares, classes un et deux, et pour un revenu imposable de neuf francs quatorze centimes. Cet article tenant à propriétés de veuve Pellegary, de Faurie et autres et route nationale, numéro cent onze.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles, lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des conteneurs qui précèdent, est purement énonciative, et que par suite la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité de la poursuite, de son avoué ou de tous autres, lesquels ne pourront être recherchés par les adjudicataires en raison de cette désignation et des inexactitudes qui pourraient exister ni pour toute autre cause.

Le dit jour premier juillet mil neuf cent vingt-un, l'immeuble composant le neuvième lot fut adjudiqué moyennant le prix de quatre-vingt-cinq francs à Maître Pierre DESPRATS, avoué près le tribunal civil de Cahors, qui s'est réservé d'être command dans les délais de la loi et ce suivant procès-verbal dressé par Monsieur GRIMAL, président du Tribunal civil de Cahors à cette date.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le premier juillet mil neuf cent vingt-un, Monsieur Henri BOUYSSI, propriétaire, demeurant et domicilié à Concots, assisté de Maître Jean MÉRIC, avoué près le Tribunal civil de Cahors qu'il a constitué aux fins de la surenchère, a déclaré surenchérir du sixième le prix de ce neuvième lot et le porter à seize cent trente-cinq francs ou quel que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère dûment enregistrée et publiée a été dénoncée par acte du Palais en date du deux juillet mil neuf cent vingt-un aux avoués des parties colicitantes et de l'adjudicataire surenchéri.

En conséquence de ce qui précède et comme suite à cette surenchère et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Henri BOUYSSI, propriétaire à Concots, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, rue G.-Clemenceau, n^o 5.

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Madame Eulalie RAMES, veuve VERNET, poursuivante susnommée ayant Maître P. DESPRATS pour avoué constitué ;
2^o Madame Berthe LUFFAU, épouse de Monsieur BACH Gabriel et de ce dernier, colicitants susnom-

més, ayant Maître SEGUY pour avoué constitué ;
3^o Mademoiselle Suzanne RAMES ;

4^o Mademoiselle Andrée-Marguerite RAMES, assistée de Monsieur FAUCLOUX, son curateur ;
5^o Monsieur Romain RAMES et Maître Léon BOUYSSOU, notaire à Cahors, son mandataire ;

6^o Monsieur Auguste VINEL ;
7^o Madame Marguerite LACOSTE, épouse de Monsieur Jean HANDY et de ce dernier ;
8^o Mademoiselle Mésange LACOSTE ;

9^o Monsieur Louis LACOSTE ;
10^o Monsieur Léon LACOSTE es qualités,

Tous susnommés et qualifiés, colicitants ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué.

11^o Maître DESPRATS, avoué à Cahors, et de l'adjudicataire surenchéri qu'il s'est réservé de faire connaître dans les délais de la loi.
Il sera procédé le VENDREDI VINGT-DEUX JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-UN à DEUX HEURES de l'après-midi à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble composant le dit neuvième lot.

MISE A PRIX

L'immeuble composant le neuvième lot ci-dessus décrit sera remis en vente sur la nouvelle mise à prix de seize cent trente-cinq francs résultant de la surenchère, ci... **1.635 fr.**

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication et ceux de l'adjudication proprement dits seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de surenchère seront payés en sus du même prix d'adjudication. Le montant de tous les frais seront payés entre les mains de Maître MÉRIC poursuivant la surenchère dans les dix jours de l'adjudication.

Fait et dressé le présent placard par moi avoué du surenchérissant.

L'avoué surenchérissant,

J. MÉRIC.

Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent vingt-un. Fo. Case Reçu trois francs.

Le Receveur,
Signé, PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements s'adresser :

- à Monsieur Jean MÉRIC, avoué surenchérissant ;
- à Maître Pierre DESPRATS, avoué, rédacteur du cahier des charges et de l'adjudicataire surenchéri ;
- à Maître François SEGUY, avoué colicitant ;

lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

Cahors, Imp. COUESLANT.